



Bon de Commande d'arbres et d'arbustes

Maintien des paysages bocagers de la Manche



Comment participer ?

Cette opération consiste en la fourniture de :

- **Jeunes plants d'arbres** et d'arbustes aux origines adaptées pour le département de la Manche (plants en racines nues, de 2 - 3 ans, d'une hauteur d'environ 50 à 80 cm),
- **Dalles de paillages biodégradables** (50 cm x 50 cm),
- **Protections (filets) gibier** contre les chevreuils (ht= 1.20m), lièvres et les lapins (ht = 60cm). **Prévoir 2 tuteurs (non compris) pour le maintien de chaque filet. Tuteur de 1.50m de hauteur pour le maintien des filets chevreuils et de 0.80 m pour le maintien des filets lapins.**

Commandes possibles par **multiples de 5** et **à partir de 20 plants** pour tout type de plantations et sans limite maximale :

- Création ou rénovation de haies bocagères,
- Création de bosquets,
- Haie taillée de Hêtres ou Charmilles,
- Alignement d'arbres.

Vous pouvez aussi compléter, détacher et renvoyer le formulaire d'inscription ci-joint accompagné **obligatoirement du chèque de règlement** correspondant à la commande (**Toute commande non accompagnée de son règlement ne sera pas prise en compte**).

Un courrier d'invitation vous sera adressé 2 semaines avant la remise des plants afin de vous préciser le lieu et les modalités de la distribution. La remise des plants sera regroupée par secteur et organisée avec la FABM (Fédération des Associations de Boisement de la Manche).


Calendrier et lieux de livraison AU CHOIX (susceptibles d'être modifiés) :

- Samedi 27/11/21 - secteur de Brécey
- Samedi 04/12/21 - secteur St Lois
- Samedi 11/12/21 - secteur du Nord- Cotentin
- Samedi 18/12/21 - secteur du Coutançais

Attention : pour les plantations réalisées sur le territoire de Granville Terre et Mer et de Saint-Lô Agglo, munissez-vous du dépliant spécifique pour passer votre commande.

Les commandes seront livrées en sacs individuels. Les arbres devront être plantés dans la semaine suivant la livraison. Au-delà, pour conserver leur fraîcheur, ils devront être mis en jauge. Les techniciens bocage se tiendront à votre disposition le jour de la livraison pour vous conseiller.

Pour faciliter votre choix...

Essence	Catégorie	haut-jet	Distance de plantation	Hauteur adulte	Ecologie et adaptation
	arbuste		mètre	mètre	
Aulne glutineux	X	X	3	15 à 20	Sols hydromorphes** (prés humides, bord de cours d'eau), remplace avantageusement le Peuplier dans les terrains frais et très humides.
Châtaignier	X	X	3 à 6	15 à 25	Sols assez riches, sans hydromorphie, sans calcaire. Tolère les embruns.
Chêne pédonculé		X	4 à 8	15 à 25	Large amplitude écologique mais préfère les sols bien alimentés en eau. C'est le Chêne de nos haies champêtres.
Erable sycomore	X	X	3 à 6	15 à 20	Sols bien aérés et frais mais sans excès d'eau. Tolère les embruns. Tendance à montrer un caractère envahissant, à éviter dans les espaces naturels sensibles. Toxique pour le Cheval. 
Troène sauvage	X		1	2 à 3	Sols basiques à légèrement acides. Plante mellifère pour haie libre ou taillée en mélange, naturellement présente dans le bocage. Feuillage semi-persistant.
Hêtre		X	0,5* à 6	1 à 30	Large amplitude écologique mais craint l'hydromorphie, possibilité de le conduire en haie taillée monospécifique.
Merisier		X	3 à 6	15 à 20	Sols profonds riches et à bonne rétention en eau mais craint l'hydromorphie.
Tilleul des bois	X	X	3 à 6	20 à 30	Espèce rustique même sur sols difficiles (sols frais à secs) sans hydromorphie.
Charme	X		0,5* à 1	1 à 10	Sols secs à frais, idéal pour réaliser une haie taillée de charmille, bon effet brise-vent, excellent bois de chauffage. Feuillage marcescent.
Noisetier	X		1	2 à 4	Espèce à large amplitude écologique mais craint l'hydromorphie.
Erable champêtre	X		1	8 à 12	Arbuste haut, tolère les sols secs, craint l'hydromorphie. Utilisé en taillis ou en haie taillée.
Prunier myrobolan	X		1	3 à 5	Espèce à large amplitude écologique, tolère les embruns, produit des Prunes comestibles de la taille des Mirabelles.

* distance entre les plants préconisée pour réaliser une haie de Charmille ou de Hêtre taillée

** Hydromorphie : se dit d'un sol où se produit un engorgement en eau temporaire ou permanent.

Plantations à réaliser dans le cadre de la réglementation en vigueur (distances de plantation vis-à-vis des fonds voisins, articles 670 et 671 du code civil).

NB : compte tenu d'une maladie actuellement émergente sur le Frêne (*Chalara fraxinea*), le Frêne n'est pas proposé en commande

.....

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter :

Jeanne DAHMANI – Nathalie POTTIER

Tél. 02 31.70.26.03

e-mail : nathalie.pottier@normandie.chambagri.fr

Commande à retourner sous enveloppe suffisamment affranchie à la :

CHAMBRE D'AGRICULTURE - Equipe BOISEMENT

6 avenue de Dubna – 14209 HEROUVILLE ST CLAIR CEDEX

AVANT LE VENDREDI 27 AOUT 2021

A détacher et à retourner à la Chambre d'agriculture du Calvados



avant le vendredi 27 août 2021 dernier délai

Nom :

Adresse (où vous recevrez notre courrier) :

Portable. (Indispensable):

Mail:

Secteur de livraison **choisi** : Brécey le 27/11/21 St Loïs le 04/12/21
(Cocher la case de votre choix) Nord Cotentin le 11/12/2021 Coutançais le 18/12/2021

	Quantités par multiple de 5 (soit, 5, 10, 15...)		
Essences			
Aulne glutineux (RN-50-80)			
Châtaignier (RN-50-80)			
Chêne pédonculé (RN-50-80)			
Erable sycomore (RN-50-80)			
Troène sauvage (RN-50-80)			
Hêtre (RN-50-80)			
Merisier (RN-50-80)			
Charme (RN-50-80)			
Noisetier (RN-50-80)			
Erable champêtre (RN-50-80)			
Prunier myrobolan (RN-50-80)			
Tilleul des bois (RN-50-80)		Prix unitaire TTC	Montant à régler
Total plants (20 au minimum)		X 1.60 € /plant	
Fournitures : Quantités par multiple de 5 (soit, 5, 10, 15...)			
Dalles de paillasses		X 1.10 € /unité	
Gaines de protection lapins *		X 0.40 € /unité	
Gaines de protection chevreuils *		X 1.10 € /unité	
(*tuteurs non fournis)		Total TTC à régler ⁽¹⁾	

Attention : pour les plantations réalisées sur le territoire de **Granville Terre et Mer** et de **Saint-Lô Agglo**, munissez-vous du dépliant spécifique pour passer votre commande.

⁽¹⁾ Règlement du « total à régler TTC » à joindre impérativement à la commande par **chèque émis à l'ordre de la Chambre d'agriculture** (encaissement à la livraison des plants).

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions d'organisation et accompagne ma commande du règlement « total à régler TTC » correspondant.

Commune de plantation :

Fait à

le

Signature :

--